Image not found or type unknown

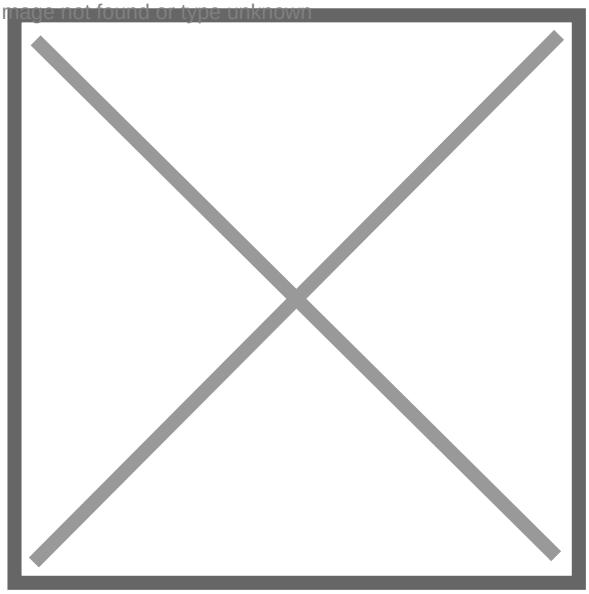

Litige capital décés UNMI

Par **Pat0613**, le **04/11/2021** à **15:57**

Bonjour,

J'écris au nom de mes parents âgés (93 et 90 ans) qui ont souscrit une assurance décés aupres de l'UNMI il y a de tres nombreuses années. Aujourd'hui, ils recoivent un courrier de résiliation de contrat leur signalant que leur capital est perdu à cause du rachat des contrats (je n'ai pas tout compris!). J'avais déjà contacté l'UNMI en 2018 pour faire le point sur les asurances de mes parents, et ils m'avaient dit que le plafond maximal de capital était atteint et que mes parentst devaient continuer à payer (environ 350 €/an) à fonds perdus, et que si ils résiliaient leur contrat la somme atteinte (env 4.000 ou 5.000 €) serait perdue. J'ai trouvé ce procédé scandaleux, mais que faire ? Mes parents ont continué à payer malgré leur petite retraite.

Aujourdh'hui l'UNMI résilie le contrat et nous signale que la somme investie est définitivement perdue pour mes parents . A savoir qu'ils ont quand même prélevé 350 € il y a peu. Je suis scandalisée de savoir qu'on a volé mes parents, qui ont peu d'argent, sans aucun état d'âme. Quel recours avons-nous ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2021** à **06:01**

Bonjour,

Quel est le motif de cette résiliation ?

Par **Visiteur**, le **05/11/2021** à **10:07**

Bonjour
Les conditions générales de ce type de contrat sont à lire en détail. Ce contrat comporte -t-il une limite d'âge?

Car ils permettent souvent une couverture du risque décès jusqu’à 90 ans.

Par **Pat0613**, le **05/11/2021** à **11:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je n'ai pas le contrat sous les yeux, mes parents habitant à 200 km de chez moi. Je vérifierais ça la semaine prochaine.

Ce que je peux déjà vous dire c'est que la personne de l'UNMI que j'ai joint par téléphone hier ne m'a pas parlé de limite d'âge, elle m'a juste dit qu'une partie des anciens contrats (et donc une partie de la somme d'aprés ce que j'ai compris) ont été repris par Malakoff Mederick en 2016 (?) (actuellement Malakoff Humanis) et que l'autre partie a été gardée par l'UNMI mais que les dirigeants actuels ont décidé de résilier tous ces anciens contrats..

Dès que je mets la main sur le contrat chez mes parents, je vous donnerais plus de précisions.

Merci.

Par **Nelktz**, le **05/11/2021** à **15:50**

Je suis concerné pour avoir reçu ce courrier et intéressé pour savoir s'il y a un recours quelconque ?

Par **Visiteur**, le **05/11/2021** à **17:42**

Bonjour NELKTZ
Et vos conditions générales, que disent-elles au niveau de l'âge ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés